

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2015**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2015  
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ

Procurations :

M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Alexis PESCHER.

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20 ;

Vu les crédits prévus au budget principal 2015,

Considérant qu'ils s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 67 et 042 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 21 (nouvelles opérations), 458120 et 458129 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :** il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 40 000€ de l'article 6188 chapitre 011 à l'article 673 chapitre 67, afin de prendre en compte des annulations de titres 2014 exceptionnelles correspondant à des titres faits en double en 2014 ;
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » :** il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 21 000€ de l'article 6188 chapitre 011 à l'article 6811 chapitre 042 suite aux écritures de dotations aux amortissements 2015 plus élevées que prévues;

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 1078 « Restauration Berges Lussac à Pouzols » (nouvelle opération) :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et recettes sur ce chapitre de 48 000€ sur l'article 2031 afin de prendre en compte une nouvelle étude non prévue au budget concernant la restauration des berges de Lussac à Pouzols;
- **Chapitre 1079 « Restauration berges secteur Belarga Tressan » (nouvelle opération) :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et recettes sur ce chapitre de 54 000€ sur l'article 2031 afin de prendre en compte une nouvelle étude non prévue au budget concernant la restauration des berges de l'Hérault du secteur Belarga Tressan;
- **Chapitre 458120 « MOD Traverse d'Argelliers » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et recettes sur ce chapitre de 1 200€ sur l'article 458120, afin de prendre en compte une dépense non prévue au BP15 correspondant au remboursement d'une part de la participation communale sur l'opération;
- **Chapitre 458129 « MOD ruelles Aniane » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses et recettes sur ce chapitre de 200€ sur l'article 458129, afin de prendre en compte un dépassement non prévu au BP15;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 d'un montant de 61 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 103 400€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2015 comme proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » - ADM (dépenses)		40 000,00€
042-6811 « Dotations aux amortissements » - ADM (dépenses)		21 000,00€
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)	61 000,00€	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
1078-2031 « Restauration berges Lussac à Pouzols » - ENV (dépenses)		48 000,00€
1078-1321 « Subventions Etat » - ENV (recettes)		28 000,00€
1078-1641 « Emprunts » - ENV (recettes)		20 000,00€
1079-2031 « Restauration berges secteur Belarga Tressan » - ENV (dépenses)		54 000,00€
1079-1321 « Subventions Etat » - ENV (recettes)		27 000,00€
1079-1323 « Subventions département » - ENV (recettes)		4 500,00€
1079-13241 « Subventions communes du groupement » - ENV (recettes)		9 000,00€
1079-1641 « Emprunts » - ENV (recettes)		13 500,00€
4581-458120 « MOD traverse Argelliers » - AE (dépenses)		1 200,00€
4582-458220 « MOD traverse Argelliers » - AE (recettes)		1 200,00€
4581-458129 « MOD ruelles Aniane » - AE (dépenses)		200,00€
4582-458229 « MOD ruelles Aniane » - AE (recettes)		200,00€

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1167 le 09/07/15  
Publication le 09/07/15  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 09/07/15  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150708-lmc172578-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

